

Extension du Kenland : les riverains en justice ?

Le pub de la place des Lices, en travaux d'extension pour atteindre 700 m² et se transformer en Delirium café en novembre, s'attire les foudres des riverains. Ils craignent les nuisances.

La polémique

Quand ils ont vu des travaux débuter fin juillet, dans le passage intérieur de la copropriété, ils sont tombés des nues : « **Nous n'avions pas été informés et aucun permis de construire n'avait été délivré** », rapporte Monique Matron, habitante de la rue Rallier-du-Baty. Son appartement donne sur ce passage longeant un rempart de l'ancienne ville, fermé au public depuis des années, après des nuisances.

« Dossier complet, conforme... »

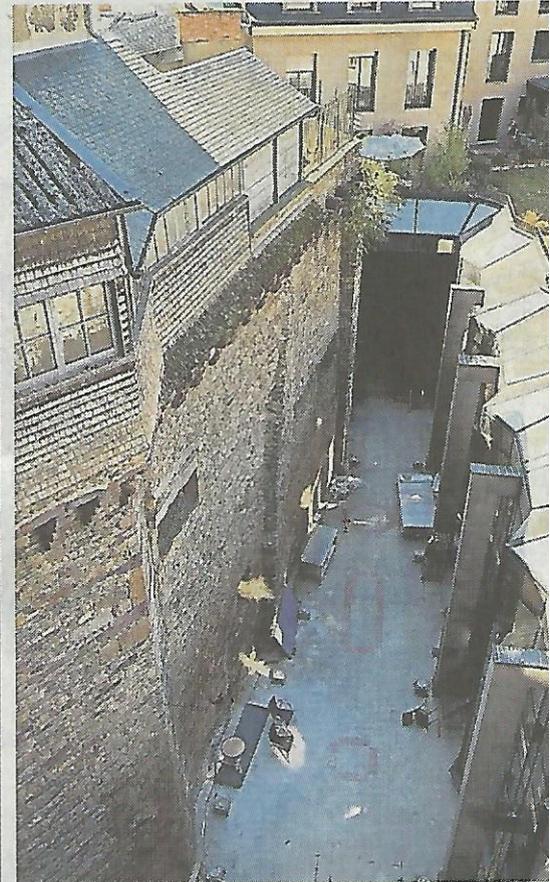
Contactée, la mairie rappelle avoir demandé l'arrêt des travaux jusqu'à l'obtention du permis, accordé le 14 août.

Une première « **irrégularité** », selon le collectif de riverains et l'association Vivre à Rennes centre, qui dénoncent le projet d'agrandissement du café dans d'anciens bureaux à l'arrière de ce dernier, donnant directement sur cette ruelle privée.

« **Ils ont commencé en toute illégalité et ils obtiennent tout de même le permis quinze jours plus tard** », s'étonne Pierre Fanouillère, président de l'association Vivre à Rennes centre.

La Ville rappelle qu'elle a « **pris ses responsabilités en notifiant immédiatement le fait d'arrêter les travaux** ». Ce qui n'a rien à voir avec l'obtention du permis de construire, qu'elle a un maximum légal de cinq mois pour instruire : « **Le dossier avait été déposé le 2 mai. Étant complet, conforme et ne contrevenant pas au Code de l'urbanisme, il a été accordé.** »

Seconde « **irrégularité** », selon les riverains, le changement d'une porte extérieure au 9, rue Rallier-du-Baty, « **pour faire un second accès** » au



Des travaux sont en cours au Kenland, places des Lices, pour agrandir le pub de 250 m², pour atteindre une surface de 700 m². À l'arrière de l'établissement, où 250 m² d'anciens bureaux vont se transformer en deuxième salle de bar, il y a un passage fermé.

bar, via ce fameux passage.

Découplage des nuisances ?

Car le cœur du problème, selon eux, est le risque de découplage des nuisances dans cet espace clos, sur lequel donnent directement leurs appartements : « **On a déjà mis nos chambres côté passage pour fuir le bruit de la rue**, rapporte Monique Matron, **mais si c'est le cas aussi de ce côté, on n'aura plus qu'à démé-**

nager. »

Avec l'extension du bar sur 250 m², ils craignent la démultiplication du nombre de fêtards. Nuisances sonores, alcoolisation... « **Même s'ils n'utilisent pas officiellement la terrasse à l'arrière, on peut imaginer que les clients sortiront fumer** », avance Pierre Fanouillère.

« **Il y a un vrai problème de santé publique** », abondent Martine Beitz et Annie Tisseau, membres de la copropriété. Pour qui « **la mairie veut**

fermer les bars de la rue Saichel mais laisse le problème se placer. »

Ils ont créé une pétition et ont la possibilité de lancer une action en justice contre le Kenland (1) : « **avocats s'y penchent** », concluent les représentants de l'association des deux copropriétés.

Virginie

(1) Les propriétaires du Kenland n'ont pas donné suite à nos appels.